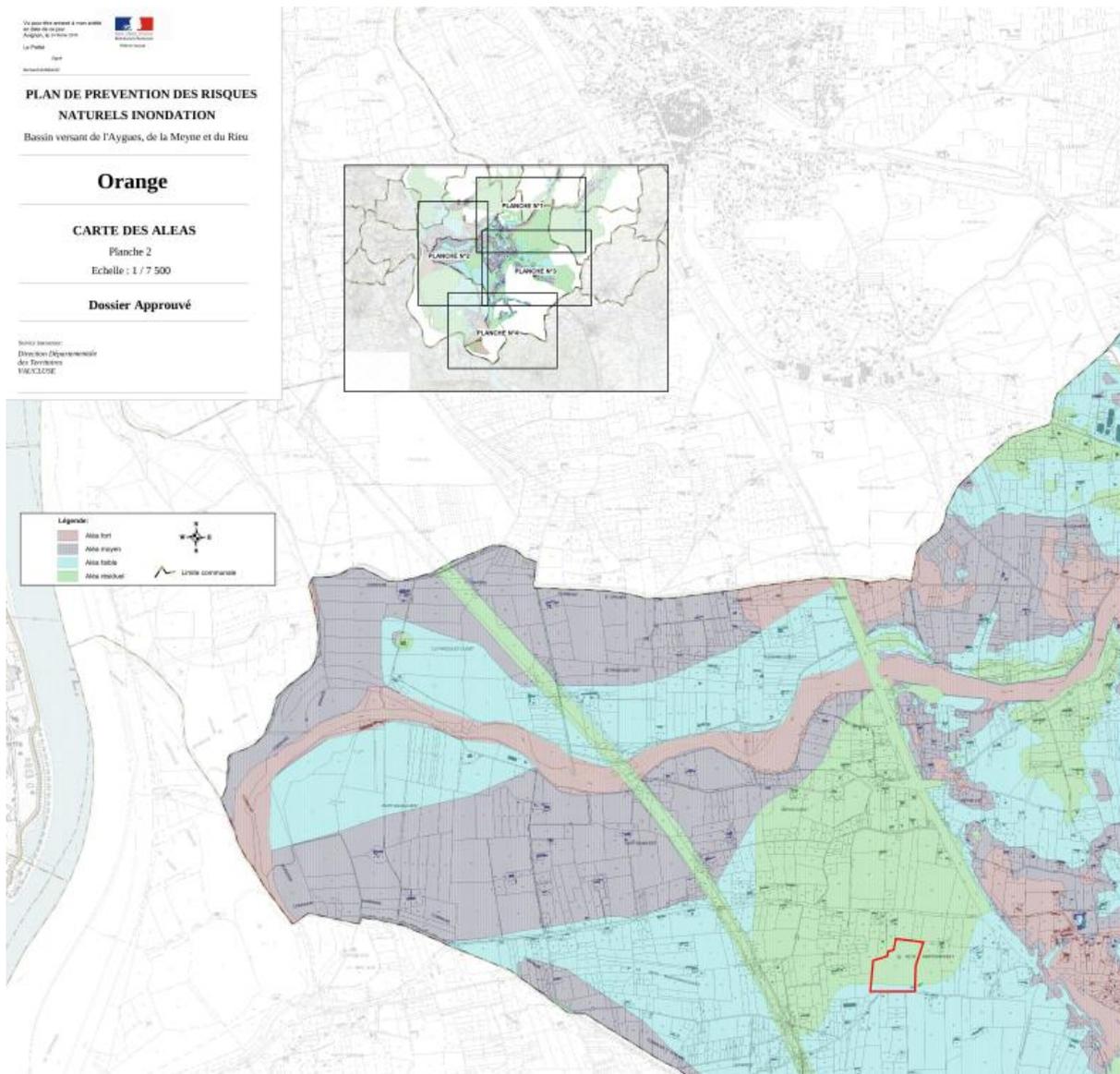


## Annexe\_8 : Prise en compte du risque d' inondation

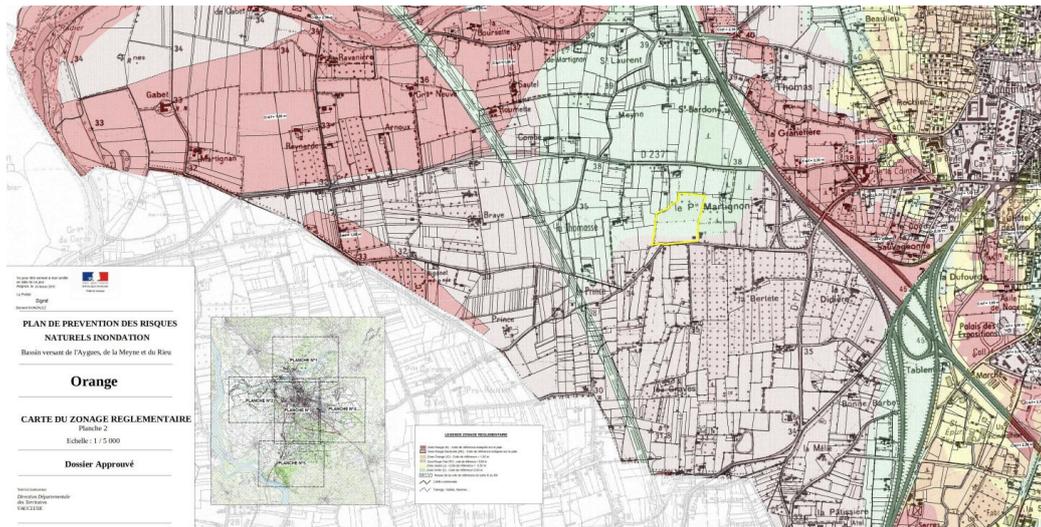
Le projet est situé dans le zonage PPRI du bassin versant de l'Aygues, approuvé le 24/02/2016, pour la ville d' Orange, en aléa résiduel.

**« Cette zone VERTE (V) correspond aux secteurs d'aléa résiduel, compris entre la limite de la crue de référence et la limite du lit majeur hydrogéomorphologique. L'ensemble de ces espaces peut être urbanisé en intégrant des mesures préventives limitées, compte tenu de la moindre exposition au risque »** (vue 1- vue 2).

Elle autorise donc les constructions agricoles nouvelles si elles permettent **« le libre écoulement des eaux et ne réduit pas le champ d'expansion des crues »**.



**Vue 1**



## Vue 2

La serre rigide multichapelles, type venlo, en verre présente les garanties suivantes :

- Elle est conçue de manière à ne pas aggraver les risques et leurs effets, en amont et en aval, pendant une crue.
- Elle garantit la transparence hydraulique et l'écoulement des eaux.
- Elle présente une résistance suffisante (ancrage par des plots béton et une longrine périphérique) aux pressions et aux écoulements jusqu'à la crue de référence.
- **Elle prévoit un système d'effacement des parties basses de la serre (jusqu'à 1,48m de hauteur, cf. schéma ci-après) en période de montée des eaux pour permettre leur écoulement.**
- L'ouvrage devient transparent et ne constitue pas un obstacle.

